



BULLETIN MUNICIPAL n° 2

- Avril 2023 -

LES SERVICES

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00
mercredi - samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Tél : 02.48.80.40.54 / Fax : 02.48.80.43.31

e-mail : mairiedecuffy@wanadoo.fr
site internet : www.mairie-cuffy.fr

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

LUNDI	de 09 H 00 à 10 H 00	JEUDI	de 11 H 00 à 12 H 00
MERCREDI	de 11 H 00 à 12 H 00	VENDREDI	de 15 H 00 à 16 H 00

AUTRES SERVICES

ORANGE	<i>service client</i>		3900
SAMU		15
POMPIERS		18 ou 112
GENDARMERIE	LA GUERCHE		02.48.77.55.10 (<i>permanences du lundi au jeudi de 14h à 18h</i>)
DDT (EQUIPEMENT)	SAINT-AMAND		02.48.61.53.83
VEOLIA (GENERALE DES EAUX)			02.48.96.99.11 (St AMAND) / 09.69.32.35.29
EDF <i>renseignements</i>			09.69.32.15.15
<i>dépannage</i>			09.72.67.50.18
SMIRTOM SAINT-AMANDOIS			02.48.60.66.89
COMMUNAUTE DE COMMUNES	JOUET / L'AUBOIS		02.48.77.55.50
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	LA GUERCHE		02.48.74.74.74
ASSISTANTE SOCIALE	LA GUERCHE		02.48.25.26.60 (<i>sur rendez-vous</i>)
POSTE	CUFFY		02.48.77.53.71
ECOLE <i>maternelle / cantine / garderie</i>	CUFFY		02.48.80.41.93
<i>primaire</i>			02.48.80.45.03
CENTRE SOCIOCULTUREL	CUFFY		02.48.80.40.73
SALLE DES FETES	CUFFY		02.48.80.43.56
STADE DE FOOTBALL	CUFFY		02.48.80.40.25
INFIRMIERE	CUFFY		02.48.76.42.21 / 06.38.73.44.10

PERMANENCES ORGANISMES A LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

➤ **MAISON FRANCE SERVICES** est installée à l'entrée du parc Maurice Fuselier.

Deux hôtesse se relaient afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches auprès des organismes suivants :

CPAM, CAF, CARSAT, MSA, RSI, Pôle Emploi, Conseil Général du Cher, Primrenov, permis de conduire, carte grise

HORAIRES : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (☎ : 02.48.80.46.06 ou 09.64.44.45.89)

mail : franceservices@mairieaquercheaubois.fr

Certains organismes y assurent des permanences :

PROMETHEE - CAP EMPLOI - ☎ : 02.48.67.51.51	3 ^{ème} mardi du mois de 9h à 12h sur RDV
CDAD - PERMANENCE JURIDIQUE - ☎ : 02.48.68.33.83 / 06.85.42.95.14	1 ^{er} lundi du mois de 13h30 à 15h30
A.S.E.R.	chaque jeudi de 9h00 à 12h00 sur RDV
CODHAJ (Comité Départemental Habitat Jeunes)	2 ^{ème} mardi du mois de 14h00 à 16h30 sur RDV
CAF	borne de consultation en permanence visioconférence le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h
CARSAT CRAM - ☎ : 39 60	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi du mois uniquement sur RDV
CICAS - ☎ : 0820 200 189	 permanence supprimée depuis le 1^{er} octobre 2017 – s'adresser à BOURGES ou NEVERS
MISSION LOCALE CHER SUD	lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - ☎ : 02.48.82.10.35

➤ Permanences salles municipales de la Mairie :

- FACILAVIE : sur RDV - 02.48.23.06.70
- Défenseur des Droits 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9 h à 12 h - 06.40.51.27.76

PERSONNEL COMMUNAL

- SERVICE ADMINISTRATIF Mme RAIMOND - Mme LANGLOIS - Mme HEURLEY
- SERVICE SCOLAIRE / TECHNIQUE Mme ALVES - Mme BLAHYJ - Mme CHAUMARD - Mme CLEMENT - Mme SENICA ROCHEL
- SERVICE TECHNIQUE M. CASSIOT

HORAIRES BUS DIRECTION NEVERS (réseau RÉMI)



Service de transport à la demande
mis en place par le Conseil Régional du Cher.

réservation obligatoire au **0 806 70 33 33**

La BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE de CUFFY vous accueille le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00



Le MOT du MAIRE



En cette période difficile, vos élus communaux ont choisi de ne pas répercuter les coûts supplémentaires liés à l'inflation, au prix de l'électricité et aux différentes entreprises.

Comme depuis de nombreuses années, les tarifs de la cantine ont augmenté de 5 centimes et les tarifs de location du centre socioculturel de 1 %. Les subventions aux associations ont été maintenues. Le taux de la taxe foncière, décidé par le Conseil Municipal, sera augmenté de 1 % comme les années précédentes. Les bases fixées par l'Etat devraient suivre l'inflation.

Elus depuis 2020, nous sommes à mi-mandat. Crise sanitaire et crise Ukrainienne ont rythmé ces trois premières années. Nous avons effectué différents travaux ou achats sans recourir à l'emprunt, en pratiquant une gestion sereine : réaménagement complet de la cantine (*réfection complète de l'électricité, pose de faïence au mur, remplacement de tout le matériel*), informatisation des écoles (*tableaux numériques, tablettes, vidéoprojecteurs...*), changement de toutes les fenêtres et portes aux écoles et sur la partie arrière de la mairie, achat de photocopieurs pour les écoles et la mairie, remise à neuf (*peinture et fermeture*) des portails des écoles et des deux cimetières, changement des portes d'entrée de la mairie et du local associatif, achat d'un véhicule Kangoo, mise aux normes accessibilités des écoles et de la mairie, création d'un nouveau site internet, développement de l'application CiVox, achat de nombreux panneaux de signalisation et de panneaux nom de rue, sans oublier l'entretien (*démoussage, traitement des murs extérieurs...*) de nos bâtiments communaux et de notre église.

Cette année, nous allons effectuer un investissement important sur nos routes communales à hauteur de 250 000 € car nous pouvons à présent souscrire un nouvel emprunt. La rue des Vieilles Rames sera élargie avec la création de trottoirs en grave d'un côté et enherbé de l'autre après busage de tout le linéaire, les rues du Passeur, des Canches, des Mares, des Acacias et le haut du Pré du Roc seront goudronnées, les accotements de la rue du Colombier repris.

L'argent n'est pas magique ! Nous effectuons des choix que nous assumons et nous agissons en fonction de nos moyens avec un budget à l'équilibre, quitte à différer certaines réalisations.

Le Maire, Olivier HURABIELLE

- HOMMAGE A UN CONSEILLER MUNICIPAL -



Monsieur René PAVIN nous a quitté le 07 janvier dernier.

Elu Conseiller Municipal sur la liste de Jean Bernard en 1995, il a participé activement à la constitution de notre liste en 2001. Premier adjoint de mars 2001 à juin 2009, il fit le choix de poursuivre en tant que Conseiller Municipal jusqu'à mars 2014. Il aura consacré 19 ans à notre collectivité.

Je retiens deux dossiers particuliers, où, avec le soutien du Conseil Municipal, nous avons mené ensemble des combats vis-à-vis de notre puissante administration : la végétalisation du Bec d'Allier et la construction de la halle nautique.

Sensibilisés aux problèmes des inondations, nous avons reçu l'équipe pluridisciplinaire du Plan Loire qui préconisait la remise en état des atterrissements du Bec d'Allier, où une forêt avait pris place, pour un meilleur écoulement des eaux. Beaucoup de réunions, d'études environnementales ont été nécessaires sans oublier de convaincre la Direction Départementale des Territoires, Service Loire, d'effectuer les travaux qui leur incombaient : 150 000 € sur 2 ans en 2006 et 2007, soit un résultat obtenu en 5 ans !

Que dire de la halle nautique : premier permis déposé en 2005 et refusé par l'administration : pas de construction dans un Site Classé, malgré ce projet identifié lors du dossier d'enquête publique en 2001. Réunions avec la Direction Régionale de l'Environnement, la Direction Départementale des Territoires, Voies Navigables de France et la Préfecture. Seule l'intervention du Ministre Borloo auprès de la Commission Nationale des Sites Classés nous a permis de constituer un nouveau dossier et d'obtenir en 2012, le permis de construire de la Halle Nautique, soit 8 ans de délai !

Sur ces deux dossiers importants, René a toujours été à mes côtés, assistant à toutes les réunions. Il m'a encouragé et soutenu, m'indiquant de ne rien lâcher, de persévérer et de toujours faire face à cette administration toute puissante quand les dossiers s'avèrent pertinents pour notre village.

J'avais baptisé la halle nautique : Désiré, Adversité, Ténacité, lors de son inauguration. Cela résumait bien, ce que René et moi avons ressenti sur ces deux dossiers importants pour notre commune.

René, un grand merci pour tes conseils et pour avoir développé en moi une combativité pour mener à bien nos projets communaux.

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL du 15 DÉCEMBRE 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Nombre de Membres :

- en exercice 15
- présents 15
- votants 15
- quorum 08

date convocation : 08/12/2022

date d'affichage : 09/12/2022

Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022 à 18 H 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR DUPOUY KALUZNY BAUJARD PENARD LEJEUNE PASTOUT PILLIER BARON ROCHE CHAHINIAN

Absents : ----

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

L'assemblée :

- prend acte de la démission de Mme PIPERAUD suite à son départ de la commune et de l'installation de Mme CHAHINIAN en qualité de conseillère municipale conformément aux règles du code électoral
- indique qu'il convient également de pourvoir à son remplacement au sein des organismes où elle siégeait
- procède à l'élection à l'unanimité de Mme CHAHINIAN comme membre de la commission d'appel d'offres (suppléante) et déléguée du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois (suppléante).

1) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

Réfection voirie communale

L'assemblée :

- est informée que la réunion de la commission d'appel d'offres a été programmée avec le CIT du Cher le 4 janvier 2023 à 9 H 30 (analyse du résultat des propositions reçues / choix de l'entreprise pour attribution du marché)
- fait le point sur les demandes de subventions sollicitées au titre de la DETR (autorisation donnée à M. le Maire pour représenter un dossier identique à celui déposé en 2022) et du Conseil Départemental (décision notifiée courant janvier 2023)
- décide d'entreprendre les démarches visant à négocier un emprunt pour financer cette opération.

Signalétique parcours d'orientation

Le CM note que :

- la livraison du matériel (bornes) a eu lieu récemment
- un groupe de travail a été mis en place lors de la dernière réunion du Comité de Pilotage du Bec d'Allier du 28 novembre afin d'élaborer l'itinéraire de ce parcours et sa cartographie
- le bilan financier de cette opération s'élève à 3 499,99 € en dépenses et 2 800,00 € en recettes (subvention du Conseil Départemental).

Rénovation éclairage public

Le CM accepte à l'unanimité les plans de financement proposés par le SDE 18 et concernant :

- rue du Champ Grillau (629,74 € HT dont 50 % à la charge de la commune soit 314,87 €)
- rue des Pêcheurs/allée du Déversoir (1 441,41 € HT dont 50 % à la charge de la commune soit 720,71 €).

Il est également noté que certains problèmes ont été constatés dernièrement au niveau de la maintenance de l'éclairage public.

Bâtiments communaux

L'assemblée :

- fait le point sur les travaux déjà exécutés au niveau du réaménagement de la cuisine de la cantine (faïence murale/électricité/plomberie)
- indique que l'installation du nouveau mobilier aura lieu durant les prochaines vacances scolaires de Noël (19 912,80 €)
- est avisée qu'avant de procéder à son remplacement, un agrandissement de la porte d'accès du local associatif est actuellement effectué (norme accessibilité PMR)
- note que le programme relatif au changement des menuiseries à l'école maternelle et au local associatif (fenêtres/volets roulants/portes) s'élève à 33 617,96 €.

2) OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Le CM décide à l'unanimité :

- de renouveler auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 €
- d'engager avant le vote du budget 2023 des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2022
- d'autoriser les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires au budget d'ici le 31 décembre
- de poursuivre les négociations engagées avec la SAS Canoë Raid Aventure afin d'élaborer le bail commercial visant à pérenniser ses activités sur l'ancien terrain de camping.

L'assemblée :

- note que la procédure d'amortissement ne sera pas appliquée en 2022, aucun programme de travaux n'ayant été réalisé cette année par le SDE 18
- émet un avis favorable par 12 voix pour, 1 voix contre (M. PILLIER) et 2 abstentions (MM. BAUJARD et BARON) sur le projet de modification des modalités d'utilisation du Compte Epargne Temps instauré pour le personnel communal afin de lui permettre d'accumuler des droits à congés en autorisant également une indemnisation des jours épargnés forfaitairement ou un versement au titre de la RAFFP.

Il est précisé que cette proposition visera aussi à pouvoir régulariser ultérieurement la situation d'un agent technique placé en disponibilité pour convenances personnelles pour un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

3) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée :

- prend connaissance des lettres de remerciements reçues de différentes associations suite à l'octroi de subventions
- autorise à l'unanimité l'Association de Sauvegarde du Patrimoine à prendre en charge les travaux relatifs à la restauration complémentaire du bâton de procession conservé à l'église de Cuffy (4 920,00 € subventionnés à hauteur de 1 640,00 €)
- fait le point sur les réunions organisées récemment par la Préfecture du Cher et ENEDIS au sujet du délestage électrique
- est avisée de l'annulation de la cérémonie des vœux à la population pour 2023
- adopte à l'unanimité la motion présentée par l'AMF relative aux conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes
- accepte à l'unanimité la proposition de l'Agence AJCE concernant l'accompagnement de la collectivité au titre de la mise en conformité du RGPD (prestation 2 250,00 € HT + abonnement 700,00 € HT/an)
- note que 2 agents devraient faire valoir leurs droits à la retraite en 2023/2024 ce qui devrait engendrer des modifications au niveau des services concernés (réorganisation interne/recrutement).

Mme CHAHINIAN rappelle que le marché de Noël se déroulera au centre socioculturel le 16 décembre de 15 H 00 à 20 H 00.

M. DUCROT aborde différents sujets dont le détail est joint en annexe et note que sa proposition visant à identifier la stèle implantée aux Fourmis et à installer un banc est acceptée à l'unanimité.

Mme LEJEUNE signale que des microcoupures d'électricité ont de nouveau été enregistrées chaque matin durant une semaine rue du Pré du Roc.

Mme KALUZNY :

- constate une persistance de la vitesse excessive dans la traversée de La Grenouille
- présente un livret sur la gestion des fleuves, sources de vie et suggère qu'il soit diffusé au CM.

Suite à la demande de Mme LORRE, M. BARON et Mme ROCHE se portent volontaires pour l'assister au niveau de la gestion des moyens d'information mis à disposition de la population (site internet/application CIVox/système d'alerte).

- Séance levée à 20 H 10 -

- HORAIRES d'OUVERTURE des DECHETTERIES -

➤ TORTERON

lieu-dit PATINGES - ☎ : 02.48.60.66.89

- Lundi	fermé
- Mardi	13 h 30 / 16 h 50
- Mercredi	08 h 30 / 11 h 50
- Jeudi	13 h 30 / 16 h 50
- Vendredi	08 h 30 / 11 h 50
- Samedi	13 h 30 / 16 h 50

➤ LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

rue Pierre Boucher - ☎ : 02.48.60.66.89

fermé
08 h 30 / 11 h 50
13 h 30 / 16 h 50
08 h 30 / 11 h 50
13 h 30 / 16 h 50
08 h 30 / 11 h 50



EXTRAIT
DU REGISTRE DE L'ARRETE DU MAIRE DU 18 JUIN 2008
portant interdiction des feux sur le domaine public
et dans les propriétés privées

Le Maire de la commune de CUFFY (Cher),

ARRETE

- Article 1 :** Tout brûlage sur le domaine public est rigoureusement interdit.
- Article 2 :** Dans les propriétés privées, sont interdits les brûlages :
des produits des tontes de pelouses, gazons et autres (herbes...), les résidus des tailles de haies, arbres et arbustes n'excédant pas 1 cm de diamètre, les fleurs fanées, les feuilles d'arbres mortes ou non.
Ces produits devront être soit compostés, soit déposés à la déchetterie de Patinges, commune de Torteron.
- Article 3 :** A titre exceptionnel, les brûlages de branches et autres produits d'élagage pourront être effectués dans les propriétés privées le matin jusqu'à 12 h 00 tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, du 1^{er} octobre au 30 avril, sauf arrêté préfectoral pour cause de sécheresse ou autre.
- Article 4 :** Les brûlages effectués en application de l'article 3 doivent se faire sous la surveillance d'une personne disposant d'une lance d'arrosage sous pression, afin d'éviter tous les risques d'incendie durant cette opération.
Chaque intervenant doit, en outre, veiller à ce que l'importance du foyer, les retombées incandescentes, les fumées, compte tenu de la direction du vent, de la distance par rapport aux habitations voisines, n'entraînent pas de nuisances pour le voisinage.
Le propriétaire du terrain sur lequel sont réalisés les brûlages susvisés est tenu pour responsable des désordres et de tous autres dommages auxquels ils peuvent donner lieu.
- Article 5 :** La réglementation précitée est applicable sur l'ensemble de la commune de Cuffy.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA GUERCHE- SUR-L'AUBOIS (Cher) chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

O. HURABIELLE



EXTRAIT
DU REGISTRE DE L'ARRETE DU MAIRE DU 1^{er} JUIN 2017
relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Le Maire de la commune de CUFFY (Cher),

ARRETE

- Article 1 :** Sur le territoire de la commune de CUFFY, les occupants de locaux d'habitation et de propriétés privées devront :
- régler le volume sonore de leurs appareils producteurs de sons : radios, télévision, chaîne acoustique ..., de manière à ce qu'ils ne soient pas perceptibles dans les logements et locaux voisins,
 - veiller à ce que les bruits de pas, de chutes d'objets, les déplacements de mobiliers sur les planchers ne puissent être perçus par les voisins, soit en installant des dispositifs isolants au point de contact des meubles, soit en faisant placer des revêtements isolants sur les sols,
 - éviter autant que possible les cris, hurlements, éclats de voix bruyants,
 - veiller à ce que le comportement et les jeux des adultes et des enfants ne soient pas une source de trouble de voisinage.
- Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies, bancs de scie et autres instruments et outils particulièrement bruyants, ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30
 - les samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00
 - les dimanches et jours fériés : de 10 H 00 à 12 H 00
- Article 2 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Ils s'assureront notamment que pendant une absence temporaire ou prolongée de leur domicile, leurs animaux ne soient pas à l'origine d'une gêne pour le voisinage.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA GUERCHE- SUR-L'AUBOIS (Cher) chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 :** Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 18 juin 2008.

Le Maire,

O. HURABIELLE



La vie de la commune ...

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE



Elles auront lieu les :

- mardis 02 / 09 / 16 / 23 et 30 mai 2023 de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30 à l'école maternelle
- ou sur rendez-vous (*en cas d'indisponibilité*) auprès de la Directrice Mme DESMINES : 02.48.80.41.93

Seront inscrits les enfants nés en 2020 et ceux nés avant 2020 non inscrits à l'école de CUFFY

- se munir d'un certificat d'inscription (*à retirer en mairie*)
- puis se présenter à l'école les jours indiqués ci-dessus avec les livrets de famille et une photocopie des dates de vaccinations obligatoires (*en cas de séparation des parents, fournir la copie du jugement fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant ainsi que l'adresse des 2 parents*).

REPAS des AINÉS



Le dimanche 12 mars, les membres du CCAS ont reçu 110 convives pour le repas de printemps.

Animé par Mickael Pigeat, tous les participants ont pu danser du midi au soir tout en effectuant des poses pour apprécier le repas préparé par François Fabre et les bénévoles du CCAS et servis par les membres du CCAS.

Une journée conviviale qui sera renouvelée en octobre prochain.

ENTRETIEN de la COMMUNE

L'interdiction des pesticides nous amène à changer nos habitudes et nos méthodes d'entretien des trottoirs et abords ou du cimetière comme vous avez pu le constater.

Expérimenté depuis deux ans sur certains trottoirs, la tonte se montre efficace et nous allons procéder de cette manière sur toute la commune. Où l'herbe poussera sur les trottoirs, elle sera tondeuse de manière régulière et les bords de murs seront entretenus au rotofil. Pour les caniveaux ou les endroits bitumés, nous utiliserons le brûleur d'herbes.

Le cimetière sera engazonné et tondu régulièrement, le rotofil sera utilisé entre les tombes.

Bien entendu si l'herbe est verte au printemps, comme dans nos jardins, elle devient jaune l'été avec les fortes chaleurs. Il ne s'agit pas d'un défaut d'entretien !



BAIGNADE INTERDITE !

Cette interdiction s'applique sur toute la commune pour la Loire, l'Allier, le canal
et le plan d'eau communal.

SÉCHERESSE

Sauf si des pluies abondantes interviennent au printemps, nous risquons de vivre un printemps et un été difficiles en matière d'eau.

Afin d'éviter de jeter nos fleurs plantées dans des petites jardinières (murs de l'école, puits...), comme l'an dernier, avec l'interdiction d'arroser, nous ne fleurirons qu'au minimum la commune cette année.

Nous serons peut-être amenés à interrompre le service d'eau au cimetière.

DÉCLARATION d'IMPÔTS



La campagne des déclarations d'impôts dans le Cher se déroulera **du 13 avril (ouverture du service en ligne) au 22 mai 2023 (dépôt des déclarations papier) ou au 25 mai (pour les déclarations en ligne)**.

Les services de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) du Cher assureront une permanence à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS les :

- vendredi 28 avril (journée)
- lundi 15 mai (après-midi)

prendre rendez-vous au préalable au 02. 48.80.46.06 (France SERVICES)

PLATEFORME HISTOLOGE



Lutte contre le mal logement : lancement de la plateforme Histologe dans le département du Cher

À partir du 1^{er} janvier 2023, que vous soyez locataire ou propriétaire, vous avez la possibilité de signaler les problèmes que vous rencontrez dans votre logement via la plateforme Histologe afin de vous faire accompagner au mieux dans leur résolution.

La direction départementale des territoires (DDT) du Cher, en charge de la gestion du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne et de la non décence, déploie l'application Histologe, validée par le ministère de la transition écologique.

Histologe est une plateforme unique qui facilite la détection des situations jusque-là inconnues des services de l'habitat, accélère leur prise en charge et permet leur suivi.

Pour signaler votre situation de mal logement, il suffit de vous connecter gratuitement et à tout moment sur <https://histologe.beta.gouv.fr> à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone en vous laissant guider, pour décrire votre situation en termes simples, puis pour valider votre signalement.

À l'issue de votre saisie, vous recevrez un courriel de confirmation avec un numéro de suivi.

La Direction Départementale des Territoires a choisi cet outil pour développer et optimiser l'amélioration de l'habitat dans notre territoire.

Le guichet unique est également joignable à l'adresse électronique : ddt-pdlhi@cher.gouv.fr
ou par téléphone : 06 82 12 97 35.

ORGANISATION PAR LA MUNICIPALITÉ

TROC JARDIN - VIDE JARDIN

HALTE NAUTIQUE DU GUÉTIN - CUFFY (Cher)

Samedi 13 mai 2023 de 10 h à 17 h



Venez échanger :

- des plants, des graines, prêts à pousser,
- des outils, prêts à travailler,
- des pots, mais pas cassés,
- des idées, à diffuser,
- des conseils, déjà éprouvés,
- des livres, à feuilleter,
- des idées, à expérimenter,
- un pique-nique, à partager,
- et de la convivialité, sans bourse délier...

MARCHÉ ESTIVAL DU GUÉTIN

Dans un cadre agréable, le long du canal, les commerçants et artisans seront heureux de vous retrouver

**chaque vendredi de 16 h 30 à 20 h 00
du 2 juin au 1^{er} septembre 2023.**

Des artisans qui vous proposeront leurs créations, des commerçants qui vous offriront une gamme de produits très variée et de qualité vous y attendent. Ils seront ravis de vous y accueillir.

Nous vous attendons nombreux. Vous pourrez vous désaltérer, papoter avec amis et voisins, à l'Escale du Guétin.



MAISONS FLEURIES 2023

Malgré la sécheresse qui menace et qui s'annonce précoce cette année, nous savons que vous serez ravis de continuer à fleurir vos jardins et pare-terres. Pensez tout simplement aux fleurs et plantes non gourmandes en eau, et ainsi vous contribuerez à sauver la planète.

Si vous voulez participer au concours qui se tiendra, si les circonstances le permettent, il vous suffit de téléphoner au secrétariat de la mairie au 02 48 80 40 54.

Nous vous rappelons que les personnes ayant concouru l'année passée sont inscrites sauf avis contraire de leur part. **Bonnes plantations !**

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher

Activités sur CUFFY : - 2021 : 75 interventions / 64 victimes
- 2022 : 55 interventions / 50 victimes



contribution de la commune au SDIS : 30 883 €

CUFFY dépend du centre de secours de LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS en 1^{er} appel et de celui de JOUET-SUR-L'AUBOIS en 2^{ème} appel ou renfort.

Nous remercions les pompiers « volontaires » pour le service indispensable qu'ils apportent à notre commune lors des accidents et incendies et également pour les secours à la personne.



Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement :

contacter l'accueil de la mairie
ou le Centre du Service National de Tours/Antenne d'Orléans au 02.38.65.21.83
ou courriel : dsn.csn-trs@sqa.defense.gouv.fr

CALENDRIER des MANIFESTATIONS

- samedi 15 avril ➤ Soirée moules-frites – **COMITÉ des FÊTES**
- samedi 22 et dimanche 23 avril ➤ Rifles – **TENNIS CLUB**
- samedi 29 - dimanche 30 avril
lundi 1^{er} mai ➤ Rifles – **CLUB des SENIORS**
- samedi 06 mai ➤ atelier chant – **LA CLÉ DES CHANTS**
- samedi 13 mai ➤ Troc jardin – vide jardin – halle nautique du Guétin
- dimanche 04 juin ➤ Randonnée « LA GRANDE VADROUILLE »
LES Q FICELES
- samedi 24 juin ➤ Rallye vélo – **COMITÉ des FÊTES**



NOUVELLE OBLIGATION DE DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES

D'UN BIEN IMMOBILIER EN 2023

À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impot.gouv.fr. Vous trouverez les explications avec [service public.fr](http://service.public.fr)

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023.

Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020 :

[LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020](#)

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- ◆ propriétaires indivis ;
- ◆ usufruitiers ;
- ◆ sociétés civiles immobilières (SCI)



Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impot.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023. Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

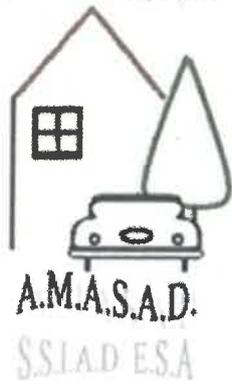
Consultez les [informations qui sont à déclarer](#) via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

- **À savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.**
- **À noter :** En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :
 - le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
 - le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

NÉRONDES



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER (Équipe mémoire)

Des psychomotriciennes, formées à la stimulation, à l'accompagnement des malades et de leur entourage

Clarisse MICHAUD et Marie FOGIEL

interviennent à domicile chaque semaine, à la même heure et le même jour, afin d'améliorer ou de préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne, et ce, dès le début de la maladie (Personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou apparentées (AVC...), et stade léger ou modéré de la maladie). Ces 15 séances sont entièrement prises en charge si les conditions d'admission sont remplies. Un test d'évaluation des besoins est programmé au préalable.

Des ateliers pédagogiques sont également mis en place pour rompre l'isolement deux fois par mois le vendredi.

Si vous résidez à Cuffy ou l'une des 80 communes d'intervention, n'hésitez pas à contacter :

A.M.A.S.A.D. 27 bis, route de la Charité à NÉRONDES (Cher)

Téléphone : 02 48 74 83 44 **M^{me} LACORNE** **Courriel** esa.amasad@gmail.com

Vous pouvez également retrouver les informations sur leur page Facebook :

[ESA de Nérondes - équipe mémoire | Facebook](#)

Des plaquettes sont également à votre disposition à la mairie, ou à télécharger ou imprimer sur l'application CIVox (smartphone) ou sur le site de la mairie : www.mairie-cuffy.fr



Association C.L.E.S.

388 Avenue de La Châtre

36000 CHÂTEAURoux

Tél. 02 54 35 46 02

Délégation locale comité de La Guerche-sur-l'Aubois :

Luc BONNET Tél. 06 62 30 65 30

courriel : associationcles@orange.fr

Association bénéficiaire du CAP'Asso

Association habilitée AIDANTS CONNECT

- **ASSISTANCE** dans vos démarches relatives aux droits sociaux (maladie, accident, invalidité, handicap)
- **CONSEIL ET SUIVI** personnalisés de vos dossiers par des conseillères à votre écoute
- **PROXIMITÉ** par les comités locaux sur le département du Cher
- **ACCOMPAGNEMENT** dans vos démarches numériques (Aidants Connect)

Pour tout renseignement concernant l'adhésion ou les aides et services apportés, n'hésitez pas à les contacter par téléphone ou courriel. Des plaquettes sont à votre disposition à la mairie.

Téléchargez **CiVox** et restez connecté à votre ville !

• **Toute l'actualité de votre ville en temps réel**

Par le biais de l'application CiVox, votre mairie vous informe des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics (transport, déchetteries...) et des heures d'ouvertures des commerces de votre ville.

Un incident survient ! Soyez les premiers informés via les push de notifications CiVox si des mesures spécifiques doivent être prises (port du masque généralisé, dépistage massif...).

• **Des services de géolocalisation et de signalement**

En 1 clic, géolocalisez les services qui vous sont utiles (cabinets médicaux, centre de soins, commerces...) et faites actes de citoyenneté en nous signalant un problème via l'application. (nom de la rue, photo, commentaires)



C'est simple !

1- Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone.



2- Sélectionnez votre ville.

3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

**Oubliez recherches fastidieuses et attentes téléphoniques,
optez pour CiVox, l'appli mobile qui vous fera gagner du temps !**

Les associations communales ...

LA CLÉ DES CHANTS

RESPIRER DESSINER SA VIE, RESPIRER CHANTER SA VIE ...

Faire de son espace intérieur un lieu de bien-être, un lieu de création sans jugement, libre et fluide.

Une respiration pour détendre, défaire les nœuds musculaires, spontanéité du souffle vers une expression artistique sans tension, ni stress.



LA CLÉ des CHANTS vous propose 1 journée :

- Samedi 6 mai de 9h30 à 16h30 à la salle des fêtes des Fourmis

Le corps, la voix

Mobilité corporelle à partir du souffle, inspirer et expirer en bonne énergie, trouver sa posture juste par le biais de l'écoute de son corps et de sa voix. Dire l'émotion refoulée, la chanter ou la dire tout en gardant le mouvement fluide de ses articulations, être témoin de l'intelligence corporelle quand le mental arrête de s'en mêler.

Nous aborderons ces techniques posturales allongées, assis ou debout.

Chanter seul ou chanter ensemble à cœur et en cœur

Une tenue souple, un tapis, un pique-nique et de la bonne humeur dans la découverte !

60 € la journée (5 € d'adhésion incluse) - **Nul besoin de savoir chanter**

Contact : pozdo@yahoo.fr / 06.88.75.86.10

LA GAULE DE CUFFY

Notre bourse-vente de matériel de pêche ancien a connu son succès habituel, il est vrai qu'elle a atteint une certaine notoriété !

La pêche à l'étang communal a ouvert le samedi 18 Mars : un lâcher de truites a été effectué.

Une bonne fréquentation mais les poissons n'étaient pas au rendez-vous.

En ce qui concerne les lots sur le domaine public (canal), la pêche du carnassier ouvrira le 29 AVRIL, de jeunes sandres ont été déversés.

ALLEZ à LA PÊCHE et DÉTENDEZ-VOUS

Salutations halieutiques, le Président et son bureau



CLUB DES SENIORS

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 19 janvier dernier :

- présidente : Véronique HURABIELLE
- secrétaire : Nicole PAVIN
- trésorière : Joëlle SUCHOT
- membres du bureau : Nicole PINGRIS et Claude CARTIER



Nous tenons à remercier Odile LORRE et son équipe pour avoir animé le club pendant plusieurs années.

Les activités se poursuivent les jeudis, tous les 15 jours, au centre socioculturel.

Belote, tarot, scrabble et divers jeux de société permettent aux 61 adhérents de passer un moment convivial autour d'un goûter.

Un repas sera organisé à l'Auberge du Pont-Canal courant juin.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

LE BUREAU

PS : définition du LAROUSSE du mot « SENIOR » : concerne les + de 50 ans

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Le Club vient d'organiser sa traditionnelle randonnée pédestre de printemps le 19 mars dernier.

Malgré une météo un peu mitigée, le circuit d'environ 12 kms autour de notre village et le ravitaillement ont bien été appréciés par les marcheurs.

Notre assemblée générale se tiendra le **12 juin** prochain à **19 h 30** au centre socioculturel.

renseignements au **06.86.76.52.07** ou **02.48.80.44.02**

LE BUREAU





Association Parents d'Elèves CUFFY



Dragomino, Dingo Disc, Code Names et compagnie...pour la première fois, nous avons proposé une après-midi jeux de société pour les enfants de l'école et leur famille.

Merci à la ludothèque du Centre Social Vertpré pour la location de jeux et aux familles en ayant apporté. Quel succès, petits et grands se sont réunis pour jouer lors de ce moment très convivial !

Notre traditionnel Carnaval a eu lieu cette année le samedi 25 mars. Le thème étant libre cette année, les enfants ont pu laisser place à leur imagination et ravir nos yeux. La compagnie Tyrnanog nous a présenté son spectacle « Un p'tit conte et l'addition svp ! », mêlant théâtre et théâtre d'objets sur un fond nature et environnement.



Nos prochains rendez-vous

Nous vous avons concocté cette année une tombola avec de nombreux lots.

Le tirage au sort aura lieu avant le week-end de Pâques.

Nous serons bien sûr présents à la kermesse de l'école pour tenir une buvette.

L'APE RECRUTE

À tout moment, vous pouvez rejoindre l'association pour apporter votre aide, que ce soit de manière ponctuelle ou plus régulière. N'hésitez pas à venir à notre rencontre lors des prochaines manifestations !



apedecuffy



apedecuffy@gmail.com



Bonjour à tous. Comme vous le savez le Comité des fêtes reprend doucement ses activités.
Nous vous espérons très nombreux à notre soirée **Moules Frites** qui, d'après les rumeurs communales, est attendue depuis maintenant 3 ans.
Retrouvons-nous pour faire la fête et oublier toutes les misères du monde.
Notez aussi notre rallye-vélo qui aura lieu le 24 juin prochain suivi d'un concert gratuit.

Festivement, le bureau

Soirée Moules Frites *le 15 Avril 2023*

au Centre socioculturel Roland Tiroille à partir de 19 h 30



Kir de bienvenue

Moules Frites

Fromage

Dessert

Café (Vin non compris)

- adultes : 25 €
- moins de 12 ans : 15 €

Places limitées

- réservation obligatoire **jusqu'au 07 AVRIL** (06.63.56.55.42)
- paiement à la réservation

Animation : Mickaël PIGEAT

LES Q FICELÉS

Les randonnées hebdomadaires se poursuivent avec de plus en plus de participants : en moyenne 60 marcheurs répartis sur la petite et la grande marche.

Les 18 et 19 février derniers se sont déroulées les rifles au centre socioculturel.

La présence de nombreux bénévoles a permis à cette manifestation de se dérouler dans de bonnes conditions.

Le repas annuel du 12 mars à l'Auberge du Pont Canal a battu son record de participants : 80 Q Ficelés étaient présents pour partager ce moment convivial.

Une soirée bowling a également été organisée le 28 mars.

prochaines manifestations :

- du 09 au 12 mai : sortie annuelle dans le Jura, randos et visites au programme
- 04 juin : La Grande Vadrouille (3 randonnées sur la commune de CUFFY et Apremont ouvertes au grand public)
- 1^{er} juillet : barbecue annuel au terrain de pétanque de CUFFY

Participants au repas annuel du 12 mars



Les programmes des randonnées 2023 sont accessibles sur le site internet de l'association à l'adresse indiquée ci-après, dans la rubrique "agenda".

Pour tout contact avec notre association , veuillez vous adresser à :

- M. Gilles ROUX - Président : 06.31.97.79.23
- MM. Daniel LOISEAU et François ZAJEWSKA - vice-présidents
- mail : qficeles@gmail.com
- site Internet : <http://qficeles.e-monsite.com>

Association pour la sauvegarde du Patrimoine Historique de Cuffy et de son Eglise

Nous sommes fin août 1944, l'armée allemande recule et de nombreux convois essaient de traverser la Loire.

Malgré le danger, la population du village de Villequiers a tenu à participer aux

Funérailles du caporal John James Hamilton WILKINSON

- Extrait du journal « Le Combat du Berry » -

Journal des F.F.I. du Cher-Est (septembre 1944)

UNE CEREMONIE EMOUVANTE

Dans un village Berrichon

« Le 27 Août à 15 heures, tous les habitants du petit village de X...(Villequiers) et toutes les communes avoisinantes s'étaient donné rendez-vous sur la petite place pour assister à une pieuse cérémonie.

En effet, vers 15 h 15, un cortège important débouche d'un petit chemin.

Les troupes F.F.I. encadrées par leurs officiers, dans un ordre impeccable, se présentent, entourant un cercueil recouvert des drapeaux Anglais et Français : c'est le corps d'un soldat Britannique tombé en mission commandée aux côtés des nôtres.

Le corbillard du village se dirige lentement vers l'église, accompagné par des soldats Anglais du S.A.S. et suivi par les officiers anglais et F.F.I. ainsi que par une foule innombrable.

Il n'ait pas une femme, pas une jeune fille, pas un jeune homme qui ne porte dans ses bras un bouquet, une gerbe aux couleurs Anglaise et Française.

La cérémonie se poursuit à l'église dans son émouvante simplicité. Le cercueil est là croulant sous les fleurs. Monsieur le curé prononce une courte allocution dans laquelle, après avoir remercié l'assistance nombreuse, il souligne le sacrifice que vient d'accomplir sur le sol Français ce soldat Anglais.

Puis le cortège se reforme et se rend au cimetière où le corps est mis en terre dans un silence recueilli.

Le chef prononce une courte allocution dans laquelle il fait ressortir la fraternité d'armes des deux peuples qui se battent pour libérer le sol Français.

Le lieutenant D.....(DAVIDSON), chef de la mission Anglaise remercie tout le monde pour sa gentillesse et se montre très touché pour toutes les attentions qu'on a eues pour lui.

Les soldats Anglais jurent sur la tombe de leur camarade de le venger. Puis la foule s'écoule lentement... ».



la foule au cimetière
pendant l'inhumation du
caporal WILKINSON
du 1^{er} FFI S.A.S

www.delcampe.net



Village
pendant le défilé du
caporal WILKINSON
du 1^{er} FFI S.A.S

le 26 août 1944

marmotte91



Garde d'Honneur

devant le cercueil du caporal
WILKINSON du 1^{er} FFI S.A.S

le 26 août 1944

à gauche : un anglais du 1^{er} FFI S.A.S
à droite : un FFI du Cher-Est.

www.delcampe.net

marmotte91

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU CONFLUENT DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER ET DE SES ENVIRONS

Le nucléaire : une énergie propre ?

Comme cette énergie occupe le devant de la scène actuellement, ne soyons pas en reste dans ce débat, nous qui essayons d'agir pour une restauration de la qualité de l'eau dans la Loire.

Pourquoi cette frénésie énergétique ? En France, nous n'avons jamais consommé autant de pétrole, de gaz, de charbon et même d'électricité. Il faudrait s'interroger sur cette addiction à l'énergie dans les modes de vie et d'organisation sociale d'aujourd'hui, tant ce n'est pas tenable pour la planète. C'est dans ce contexte de gabegie énergétique que le Président de la République annonce, sous prétexte de transition énergétique, la construction de 14 nouveaux réacteurs nucléaires. La démocratie n'est pas le point fort du nucléaire : un débat public ignoré du public, d'ailleurs la décision avait été prise avant le débat, un simple enregistrement par le Sénat et l'Assemblée Nationale, une réduction des moyens de contrôle et de surveillance par la disparition de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), tout cela pour construire des réacteurs à peine conçus, alors que l'EPR de Flamanville est en difficulté financière et technique et que les deux EPR chinois ne peuvent fonctionner à plus de 30 % de leur capacité. Tout cela coûte bien cher et nécessite beaucoup d'argent public. Le prix du KWH de votre facture ne reflète absolument pas le coût du nucléaire, nous dit la Cour des Comptes qui cherche vainement à connaître la vérité des coûts dans cette nébuleuse. Notre nucléaire est tellement un fleuron qu'il a fallu encore cette année faire appel à l'électricité allemande pour nous chauffer. Quant à l'indépendance énergétique de la France, heureusement que la Russie absorbe une certaine quantité de nos déchets nucléaires d'où les gesticulations politiques lors de l'invasion de l'Ukraine.

Mais revenons à ce qui nous concerne, les déchets et rejets des centrales. Il y a les déchets (*dont on ne sait encore aujourd'hui que faire*) à vie courte (*quelques centaines d'années*), à vie longue (*de l'ordre de cent mille ans*), un beau cadeau pour les générations futures et les civilisations à venir et les rejets.

Rejets annuels en Loire des deux réacteurs de Belleville (chiffres EDF 2020) :

- | | |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------|
| - 42 tonnes de chlorures | - 268 kilos de morpholine |
| - 18 tonnes de sodium | - 190 kilos de phosphates |
| - 13,5 tonnes de cuivre | - 164 kilos de détergents |
| - 5 tonnes de zinc | - 0,58 kilos d'hydrazine |
| - 2,6 tonnes d'AOX (organochlorés) | - 0,28 kilos de lithine |
| - 392 kilos d'azote global (ammoniac, nitrites, nitrates) | |

Auxquels s'ajoutent des rejets liquides radioactifs (*tritium, carbone 14, des iodes et des produits de fission et d'activation dilués*), des rejets gazeux chimiques (*ammoniac, chlore, acide hypochloreux, trichoro-méthane*) sans limite réglementaire, des rejets gazeux radioactifs, des pertes de fluides frigorigènes (*fortement émetteur de gaz à effet de serre*). L'ensemble des 58 réacteurs français prélève chaque année 15 milliards de m³ d'eau qui partent principalement en évaporation (*les français consomment environ 3,5 milliards de m³ d'eau, dont la plus grande partie repart dans le milieu naturel*).

Bien sûr, à l'aval des centrales, l'eau de Loire sert toujours à faire de l'eau potable !